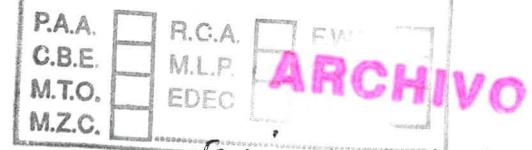


le 6 Juillet 1992

M. NOEL Jacques
7 IMPASSE DES JUMEAUX
84000 AVIGNON -

à M. Patricia ~~92/15686~~
PRESIDENCIA
REGISTRO Y ARCHIVO
Presidente de la République

A: 14 JUL 92



Monsieur le President

Je m'adresse à vous, pour vous exprimer ma
indignation et ma tristesse quant au sort que
le gouvernement et la police du Chili, font subir
aux membres du CONSEIL de TOUTE les TERRES.

Je sais que AUKAN HUICCANAN PAICANA, ainsi
que ses LONKOS et 106 membres de cette organisation
ont été arrêtés et emprisonnés à TEOUCO, que
d'autres membres, dont Nelly TYENAO, sont assignés
à résidence, et que de plus il leur est interdit
de sortir des fays.

Une telle répression est indigne d'un démocrate, tout
comme le fait de dissoudre cette organisation et de la déclarer
hors la loi. En démocratie, le droit d'organisation et d'expression
est fondamental et l'être ne fait en aucun cas le contraire.

J'insiste également pour que les détenus soient traités dignement.
1992 n'est-elle pas l'année symbolique pour le respect des droits des
peuples indigènes américains, cinq cents ans après le génocide ?

Soutenant les droits des peuples à l'exprimer librement
et à être reçus en tant que tels, je demande la libération
immédiate de tous les membres du CONSEIL de TOUTE les TERRES,
la levée des assignations à résidence, et la réhabilitation de
l'organisation.

Je tiens à souligner que de citoyens suédois, suisses, Hollandais,
anglais, allemands, espagnols notamment cette demande.

Esperant que votre aff^{air} sera entendue, je vous prie
d'agréer, M. le President, l'expression de ma haute considération
face à ce que vous faites

Membre d'AMNESTY INTERNATIONAL
et de SURVIVAL INTERNATIONAL.